$\overline{}$		
j.		
1		

Annexe III à la Convention AFAS/santésuisse du 18.07.2008 concernant les soins à domicile dispensés dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (art. 25 LAMal et art. 7 et 8 OPAS)

EVALUATION DES SOINS REQUIS

Fournisseur-s de prestations :			N°RCC			
Nom / prénom :	Date de naissance :					
Rue / n°:	Aşşureur-	sureur-maladie :				
NPA / localité :	Si prestations fournies au titre LAA :					
Tél.:	Assureur-accident :					
	Employeu	ır:	<u> </u>			
Médecin (nom/prénom/adresse) :						
Allocation pour impotence :légèremoyennegrave						
Motif de l'intervention : Maladie accident maternité infirmité congénitale						
première évaluation / mandat renouvellement de l'évaluation / mandat						
Mandat valable dès le :						
Pour au maximum :	3 mois 6	mois autre	e / Mais.			
Evaluation des prestations	Par semaine (estimation) Heures :	OU par mois (estimation) Heures :	Totat sur la période couverte par le mandat Heures :			
Evaluation / Conseils OPAS 7, al. 2a	15 mil	1 4	1100100			
Examens / Traitements OPAS 7, al. 2b	30 prin	9 4				
Soins de base (complexes)	30 min	2 4				
Soins de base (simples)						
Total heures	45 aun.	54				
Total des visites toutes prestations OPAS 7	Nombre:	Nombre :	Nombre :			
Genre de prestations dispensées / prestations de la / des organisation-s d'aide et de soins à domicile : Remarques du médecin :						
20 is de sax 1/18	Par					
Roma de Sais 16/18 Administration médic Construction sonte Instruction Conseil	1/1/m					
	Méde	Médecin : Sceau/signature :				
	Sceal	irsignature				
	+					
	Date	87.10 N	* RCC :			
Date: VI Joll	Date	<u> </u>	iuin 2009			